

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat

Le 19 novembre 2013

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 12 et 13 novembre 2013

2013 V 299 Vœu relatif à l'expérimentation de feux piétons à décompte numérique.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Considérant que 52 % des déplacements des Parisiens se font à pied ;

Considérant que le bilan 2012 de la sécurité routière à Paris fait apparaître que seule l'accidentologie des piétons est en hausse (+ 6,7 %) ;

Considérant que le feu piéton à décompte numérique est déployé dans de nombreuses métropoles pour accroître la sécurité des piétons ;

Considérant que ce type de feu permet aux usagers, en particulier les enfants et les personnes à mobilité réduite, de savoir s'ils ont le temps de traverser la chaussée de manière sûre ;

Considérant que la mission parlementaire d'information sur la sécurité routière a préconisé dans son rapport d'octobre 2011 le déploiement d'afficheurs numériques aux feux piétons ;

Sur la proposition de M^{me} Laurence DOUVIN et des élus du groupe UMPPA,

Emet le vœu que :

La Ville de Paris expérimente des feux piétons à décompte numérique pour ainsi mesurer leur impact sur les habitudes et la sécurité des piétons.